

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2025 – 19 heures 45
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice 19
Présents 18
Votants 18
Absents 01

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre,
Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Date de convocation : 03/09/2025

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Absente : Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme A. BOURBNEZ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 19h51, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
13/06/2025	YATA	10 430.00 €	Refonte site internet

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 juin 2025

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. A présent que le procès-verbal est validé, il pourra être affiché en mairie et mis en ligne comme la réglementation l'impose.

20250908-01 Renouvellement de la certification de la gestion forestière durable (PEFC)

Mme le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :

- Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC ;
- De signer et respecter les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 / 2016
- De s'engager à honorer les frais de participation fixée par BEFC BFC au travers de l'appel à cotisation.
- DEMANDE à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

20250908-02 Demande de subvention auprès du Département sur reste à charge suite à la tempête de juillet 2023

Mme le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en en septembre 2024 pour demande de subvention auprès du Département sur le reste à charge relatif aux travaux de réparations engagés suite à la tempête.

Le reste à charge avant réalisation de tous les travaux était de 51 236.65 € et une participation du Département de 10 247.33 €.

Or, travaux réalisés, le reste à charge est plus élevé.

Il convient de mettre à jour le plan de financement :

Montant des travaux	204 779.23 €
Indemnités d'assurance	142 929.82 €
Reste à charge commune	61 849.41 €
Subvention Département	12 369.88 €
Autofinancement	49 479.53 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITER l'attribution d'une aide financière du Département d'un montant de 12 369.88 €.

20250908-03 Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud – Avenant n°1 lot 01 Gros-œuvre PETIGNY

Mme le Maire explique que dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, il est nécessaire de conclure un avenant pour travaux complémentaires à ceux prévus au marché initial.

Montant marché initial	84 000.00 € HT	100 748.53 € TTC
Montant avenant	9 445.00 € HT	11 334.00 € TTC
Nouveau montant marché	93 445.00 € HT	112 082.53 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (14 POUR - 2 ABSTENTIONS – 2 CONTRE) :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire lot 01 Gros-œuvre d'un montant de 9 445.00 € HT soit 11 334.00 € TTC,

- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

20250908-04 Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud – Avenant n°1 lot 06 Menuiseries extérieures PERRIN

Mme le Maire explique que dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, il est nécessaire de conclure un avenant afin de supprimer certaines prestations prévues au marché initial car non réalisées.

Montant marché initial	74 015.62 € HT	88 603.28 € TTC
Montant avenant	-5 622.37 € HT	-6 746.84 € TTC
Nouveau montant marché	68 393.25 € HT	81 856.44 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire lot 06 Menuiseries extérieures d'un montant en moins-value de – 5 622.37 € HT soit – 6 746.84 € TTC,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

20250908-05 Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud – Avenant n°1 lot 10 Photovoltaïque ECODOUBIO

Sujet ajourné et reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

20250908-06 Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de la Sablière – Avenant n°1 CITADIA

Dans le cadre de la mission de Maîtrise d'œuvre pour la définition du projet d'aménagement pour le quartier de la Sablière, deux étapes de projet ont été réalisées :

- Une première phase de diagnostic et de définition des enjeux accompagné de la présentation de trois premiers scénarios reprenant les ambitions du CCTP de l'offre
- Une deuxième de redéfinition des besoins et attendus qui a conduit à la réalisation de trois nouveaux scénarios A – B – FC intégrant notamment des positionnements différents sur :
 - o La prise en compte du parking nécessaire au fonctionnement d'un projet de logements BRS sur l'emprise de la maison Chardon (hors périmètre d'étude)
 - o Les typologies bâties à prévoir dans le futur projet

A la suite des différents échanges ayant eu lieu, et en parallèle des études de l'EPF sur la maison Chardon, un complément de mission est nécessaire pour :

- Prendre en compte le changement de projet sur la maison Chardon : le projet de BRS sur ce lieu est abandonné et il convient de prévoir dans le périmètre de la présente étude un lot pour réaliser ce projet de logement solidaire
- Affiner les scénarios retenus (B et C) en prenant en compte le profil de voirie retenu et les modifications de typologie bâties et non bâties (notamment intégration du projet BRS) avec actualisation des bilans financiers de l'opération

La présente mission complémentaire comprend donc :

- ❖ La reprise des scénarios B et C intégrant un lot BRS (hors zonage U centre) et un profil avec noue paysagère. Cette reprise comprend la réalisation du plan masse modifié et des schémas et coupes nécessaires à sa compréhension

- ❖ La réalisation d'un entretien avec l'EPF pour formaliser les données à intégrer concernant le lot BRS :
 - Nombre de logements
 - Superficie construite
 - Prix de cession / chat du terrain à la collectivité
 - Nombre de stationnement à créer et prix de vente
- ❖ La modification des bilans financiers de l'opération des deux scénarios B et C intégrant :
 - Un lot BRS selon les éléments qui ressortiront de l'entretien avec l'EPF
 - Le cout de revente de la maison Chardon (hors projet BRS) par la collectivité
- ❖ La tenue d'une réunion de présentation en présentiel de ces nouveaux éléments

L'avenant proposé est le suivant :

Montant marché initial	40 262.50 € HT	48 315.00 € TTC
Montant avenant	6 725.00 € HT	8 070.00 € TTC
Nouveau montant marché	46 987.50 € HT	56 385.00 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (17 POUR - 1 ABSTENTION) :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de la Sablière d'un montant de 6 725.00 € HT soit 8 070.00 € TTC,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

20250908-07 Avenant GAZ ET EAUX n°1 au contrat de prestation de service public de l'eau potable

La commune a confié à la Société de Distribution GAZ ET EAUX le suivi de son usine d'ultrafiltration par contrat signé le 28 septembre 2023.

Le contrat a démarré le 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 2 ans.

Dans le contexte du renouvellement de la station d'ultrafiltration, les travaux débiteront cet automne pour une durée de 6 mois soit jusqu'au printemps prochain.

Il est donc nécessaire de prolonger le contrat actuel pour une durée d'au plus 1 an supplémentaire afin de permettre la réalisation des travaux avant de lancer une nouvelle consultation pour l'exploitation de la nouvelle usine tout en garantissant la continuité de service à ses usagers dans cette phase transitoire.

L'avenant prend effet au 1^{er} octobre 2025 et son échéance sera établie à la date de mise en service de la nouvelle installation, devant intervenir au printemps 2026 et dans tous les cas au plus tard le 30 septembre 2026.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°1 contrat de prestation de service public de l'eau potable,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

20250908-08 Ouverture d'un budget annexe pour la création du lotissement communal Sablière

Mme le Maire rappelle que la commune souhaite créer un quartier à la Sablière.

Il convient de créer un budget annexe pour le lotissement.

La nomenclature utilisée sera la M 57.

Le budget sera assujetti à la TVA.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE à l'unanimité la création d'un budget annexe Lotissement Sablière assujetti à la TVA,
- DECIDE que la nomenclature utilisée sera la M 57,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

20250908-09 Vente de l'ancienne école de Derrière-le-Mont – Définition du mode de vente en bloc ou en 2 lots

M. BINETRUY explique qu'il convient de décider si le bâtiment doit être vendu en bloc ou en 2 lots. La vente en 2 blocs implique plus de frais que ce soit au niveau du diagnostic global, de la mise en place d'une copropriété, du bornage.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de vendre l'ancienne école de Derrière-le-Mont en bloc sans réserver de places de parking au futur acquéreur.

Municipales 2026

Le scrutin des municipales est fixé aux dimanches 15 et 22 mars 2026.

Un tour de table est effectué, chaque conseiller prend la parole pour exprimer ses intentions.

Questions diverses

- L'association des Donneurs de Sang du Val de Morteau remercie la collectivité pour le soutien apporté.
- L'association Maison des Familles remercie chaleureusement la commune pour la subvention allouée.

Dates à retenir

Commissions

- o 15/09 – 17h30 : urbanisme

Divers :

- o 17/09 – 18h15 : COPIL PLUi
- o 07/10 – 20h00 : PLUi inventaire patrimoniaux (propriétaires et élus) Morteau Escale
- o 17/10 – 14h00 : réunion Personnes Publiques Associées PLUi salle Honneur Morteau
- o 03/11 – 20h00 : réunion publique PLUi Montlebon

Prochaine réunion du Conseil municipal

Lundi 29 septembre 2025 à 19h45

La séance est levée à 22h15.

**Le secrétaire de séance,
Anne BOURNEZ**

*pour ordre
Kevin FADIN*

**Le Maire,
Catherine ROGNON**

